



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 21 mai 2013

CARREFOUR SAINTE SUZANNE : REcul DU PATRON

Après 16 jours de grève, les salariés du Carrefour Quartier Français de Sainte Suzanne ont signé un protocole de fin de conflit avec leur employeur. Après avoir mis fin de façon autoritaire aux NAO, celui-ci refusait d'augmenter les salaires de plus de 2 % alors que les travailleurs, pour la plupart payés au SMIC, voire en-dessous pour celles et ceux à temps partiel, exigeaient une augmentation de 5 %.

Malgré les intimidations de leur direction (huissiers, demande d'indemnisation pour pertes de 240 000 € devant les tribunaux !), le personnel en grève de cet hypermarché a obtenu 4,6 % d'augmentation de leurs salaires, mais valant pour les années 2013 et 2014, Carrefour déclarant qu'il n'y aurait pas de NAO en 2014 !

Ce qu'on peut retirer de cette grève, en dehors du résultat, c'est la combativité et la détermination de ces salariés qui pour beaucoup menaient leur première bataille contre le patronat. Et face aux prétentions de ce patron arrogant, mais riche à millions, il n'est pas dit que ce soit la dernière !

SERMAT : LA GREVE CONTINUE CONTRE LES LICENCIEMENTS ANNONCES

Entamée le 3 mai, la grève des dockers contre la direction de la Sermat continue. C'est la décision de leur employeur de les priver de l'entretien des portiques et de confier cette tâche à une filiale de la Kalmar, société qui a installé les portiques, qui a mis le feu aux poudres. Ce coup de force entraînerait par voie de conséquence le licenciement de 19 des leurs. Comment accepter cela alors que les affaires des acconiers sont florissantes ?



95 % des marchandises destinées à la Réunion transitent par le port. L'installation des portiques il y a quelques années, avaient déjà permis aux patrons de réduire le nombre des salariés sur les docks de plusieurs dizaines et donc d'augmenter encore leurs marges .

Pour leur imposer la modification de leurs contrats et la réduction des effectifs, les acconiers avaient demandé à la préfecture de réprimer les grévistes en 1994. N'hésitant pas à tirer à flux tendu, les « forces

de l'ordre » firent une victime grave en la personne du docker Théo Hilarion qui perdit l'usage d'un œil. Aujourd'hui les acconiers estiment qu'ils n'ont pas assez gagné, veulent pousser le bouchon encore plus loin et priver une partie des dockers de leur gagne-pain. Ceci est d'autant plus scandaleux que la Sermat a bénéficié des gros sous de la défiscalisation lors de l'installation des portiques et autres charriots-cavaliers.

Nous sommes entièrement solidaires du combat des dockers. Aucun licenciement ne doit être prononcé sur le port !

LE SERVICE MINIMUM : OUTRECUIDANTE PRETENTION DU PATRONAT !

Le 16 mai, les patrons sont partis pleurer devant la préfecture. Ils ont déclaré qu'ils sont pris en otage par les grévistes qui les priveraient des marchandises attendues. Les médias aux ordres ont relayé activement leur point de vue, omettant sciemment de rappeler que ce conflit a pour origine... uniquement la décision de la Sermat de licencier 19 travailleurs !

C'est le patronat qui dispose du pouvoir dans cette société. Par la grève les travailleurs ne font que se défendre contre les mauvais coups qui leur sont portés.

Non content d'accuser les grévistes de tous les maux, patrons et politiciens à leur service, ont aussi profité de l'occasion pour exiger de la préfecture que soit instauré sur les docks un « service minimum ». Un tel dispositif, s'il était mis en place, reviendrait à remettre en cause le droit de grève, principale arme des travailleurs contre leurs

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

exploiteurs. En militant pour le service minimum, le patronat rêve d'une classe ouvrière muselée, obligée d'accepter sa loi sans défense.

Non au service minimum, non aux licenciements, solidarité avec les dockers en grève !

FPT : POUR LA TITULARISATION DE TOUS LES AGENTS

A l'appel de la CGTR, plusieurs centaines d'agents de la Fonction Publique Territoriale, titulaires et non titulaires, ont cessé le travail jeudi 16 mai pour leur titularisation et bénéficier de la prime de vie chère.

A la Réunion, 70 % des travailleurs ne sont pas titularisés dans la FPT. La plupart effectuent les travaux les plus durs et les moins rémunérés (employés de bureaux, ouvriers, Atsem).

Cette situation a assez duré. Les lois (la dernière en date du 12 mars 2012 obligeant les maires à établir une liste des personnels répondant aux critères de titularisation) ne sont pas appliquées à la Réunion. Etat et mairies se renvoient la balle au prétexte qu'il n'y aurait pas assez d'argent dans leurs caisses pour titulariser tous les agents. De l'argent l'Etat et les collectivités savent en trouver quand il d'agit d'arroser le patronat !

La seule façon de faire bouger les lignes dans la FPT, c'est la grève générale de tous les agents, comme cela avait commencé à se faire en 1997.

GREVE A LA SEPUR

Un peu moins d'un mois après leur précédente grève du 23 avril, les travailleurs de la Sepur chargés du ramassage des ordures sur Saint André et Salazie ont à nouveau cessé le travail le 16 mai pour protester contre le non-paiement en temps et en heure de leurs heures supplémentaires et contre la mutation arbitraire de quatre des leurs sur d'autres sites.

Concernant les heures supplémentaires, leur directeur se cachait derrière un soi-disant système de paiement à l'année. Suite à cette action des travailleurs, il a dû rectifier le tir. Les dites heures seront dorénavant payées toutes les quatre semaines. Tout travail mérite salaire... et pas à la Saint GlinGlin ! Quant au déplacement des quatre salariés, il est suspendu jusqu'à ce que la médecine du Travail donne son avis.

A PROPOS DE LA « JOURNEE DE SOLIDARITE »

Cette journée a été instaurée en 2004 par Raffarin, premier ministre de Chirac, après le décès de 15000 personnes âgées suite à la forte canicule en France de 2003. Ces décès ont eu lieu à cause du manque criant d'infrastructures d'accueil pour cette population particulièrement fragile. Le gouvernement de l'époque accusa les familles de ne pas s'être suffisamment occupées de leurs anciens et d'être par conséquent responsables de leur décès. Il décida alors d'instaurer une journée de solidarité, soit un jour de travail non payé chaque année dont la rémunération serait versée à une caisse destinée à la construction de nouveaux accueils pour les vieilles personnes.

Aujourd'hui l'Etat récolte à ce titre chaque année 2,4 milliards d'euros. Si de nouvelles institutions ont bien été construites, leur nombre est toujours loin de répondre aux besoins de la société en matière de dépendance. Une des raisons de cette situation vient de ce que l'Etat n'a utilisé ces dernières années qu'une partie des fonds rassemblés, l'autre partie ayant été utilisée pour renflouer la Sécurité sociale dont le déficit a pour origine les exonérations de cotisations sociales accordées au patronat.

Cette journée instaurée par la droite n'a pas été abrogée par l'actuel gouvernement alors que la journée de solidarité consiste ni plus ni moins à faire payer aux travailleurs les impayés des employeurs à la Sécurité sociale !

C'est la raison pour laquelle nous sommes pour l'abrogation de cette journée et militons pour que le patronat paie son dû aux caisses. Assez de cadeaux au patronat !

<p>Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs. Venez nombreux !</p>
--

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68